

Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal

(Exécution de l'art.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ORDINAIRE

Le 04 mars 2020 à 20 h 00

Décisions prises et questions débattues

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ABROGE** suite à l'enquête publique, les plans d'alignement. Cette procédure ne dispensera pas les habitants de déposer des demandes d'alignement pour des constructions en bordure de voies.
- **AYANT PRIS EN COMPTE** les remarques des Personnes Publiques Associées et du commissaire enquêteur **APPROUVE** le Plan Local d'Urbanisme.
- **RETIENT** les entreprises mieux disantes pour la construction de la salle multiactivités, suite à la procédure d'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres.
- **DÉCIDE** la vente de 2 lots de bois de 9 et 10 stères au prix de 30 euros le stère, dont l'attribution se fera par tirage au sort public et **FIXE** au 30 Avril 2020 la date limite d'inscription et au 30 juin 2020 la date limite d'enlèvement.

Questions et informations diverses :

Monsieur le Maire :

- Mets en place le bureau de vote pour le scrutin du 15 mars prochain.
- Informe que le pylône de téléphonie mobile sera érigé ce vendredi 6 mars.
- Informe que la Société Axecom vérifie actuellement les chambres et les gaines de France télécom dans le cadre de la future installation de la fibre.
- Informe que des arbres sont tombés dans la forêt communale à la suite des vents violents de ces dernières semaines.

Puis Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour le travail effectué durant ce mandat.

Madame Christiane Gomas :

- Fait part du plaisir qu'elle a eu à travailler avec le conseil municipal et regrette suite à ses obligations professionnelles de ne pouvoir continuer.

La séance a été levée à 20 heures 35

Sommeval, le 04/03/2020

Le Maire, André Billet

